

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Conseil municipal		L'an deux mille vingt, et le 1er septembre à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire, le 27/08/2020 et affichée le 27/08/2020.
Membres afférents	15	
Membres en exercice	14	
Membres présents	11	

Présents : José MONEL, Christophe BEAUD, Laurence BEAUD-FESQUET, Aurélie BOUET, Jean-François CADÈNE, Anthony CLAVER, Evelyne DIF, Joseph LENORT, Sophie MINARRO, David RICHARD, Véronique VEAUUVY.

Absent(s) excusé(s) : Smaelle VICARI, pouvoir à José MONEL
Marie-Laure CANAL
Bruno PERRIN

Secrétaire de séance élu(e) : Sophie MINARRO

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020,*
2. *Vote des deux taxes : modification du taux de foncier non bâti,*
3. *Communauté de Communes du Piémont Cévenol : transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU),*
4. *Communauté de Communes du Piémont Cévenol : Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (CIID),*
5. *Communauté de Communes du Piémont Cévenol : projet de sentiers de randonnée,*
6. *Association Pays Cévenol : règlement facture,*
7. *Questions diverses.*

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du Procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020.

VOTE DES TROIS TAXES : MODIFICATION DU TAUX DE FONCIER NON BATI

Monsieur le maire présente l'état n° 1259 COM pour 2020 et propose d'augmenter les taux d'imposition de la manière suivante :

Taxes	Taux
Taxe foncière sur le bâti	15,50 %
Taxe foncière sur le non-bâti	66,74 %

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour augmenter les taux d'imposition pour 2020 comme le tableau présenté ci-dessus.

*Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Piémont Cévenol et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

*Pour : 00 Contre : 12 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, propose Monsieur PERRIER Jean commissaire à la CCID de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL : PROJET D'EXTENSION DE SENTIER DE RANDONNEE

Après discussion, le conseil municipal approuve le projet de sentiers de randonnée.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

ASSOCIATION PAYS CEVENOL : REGLEMENT FACTURE

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour régler la participation financière de la commune d'un montant de 3 225 euros au chantier d'insertion du Pays Cévenol

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois (SIAHNS) –
 - Modification des statuts (article 1)
Approuvé à l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)
 - Modification des statuts (article 5)
désignation de 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants :
 - . Mme BOUET Aurélie est désignée déléguée titulaire
 - . Mr MONEL José et Mr BEAUD Christophe sont désignés délégués suppléants*Approuvé à l'unanimité*
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)
- Conseil Départemental du Gard - Convention pour assistance technique service assainissement
Approuvé à l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)
- Bail épicerie : bail à usage commercial jusqu'au 30 juin 2021
- Bail ancienne poste : bail jusqu'au 30 novembre 2021

La séance est levée à 20h05.

Le Maire,
José MONEL.

